

Le lycée de jeunes filles du Havre.

Numéro d'inventaire : 1978.02916

Auteur(s) : Flour de Saint-Genis

Type de document : livre

Éditeur : Société havraise d'études diverses

Imprimeur : Micaux (H.)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1890

Collection : Publications de la Société havraise d'études diverses

Description : Couverture papier en mauvais état. Le bord des feuilles est très usagé.

Mesures : hauteur : 254 mm ; largeur : 164 mm

Mots-clés : Monographies / Enseignement post-élémentaire et secondaire général

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Le Havre

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 22

Lieux : Seine-Maritime, Le Havre

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES

Extrait du Recueil de ses Publications (Année 1890, 1^{er} trimestre).

LE

LYCÉE DE JEUNES FILLES

DU HAVRE

PAR

FLOUR DE SAINT-GENIS

Secrétaire de la Commission administrative du Lycée,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,

Lauréat de l'Institut (Académie Française et Académie des Sciences).



HAVRE

Imprimerie H. MICHAUX, 20, rue Jules-Leccesne

1890



LE

LYCÉE DE JEUNES FILLES DU HAVRE



Dans sa séance du 13 septembre 1889, la Société Havraise d'Etudes diverses, sur la proposition de M. Fougères, son président, a décidé, à l'unanimité, qu'une *médaille d'or* serait offerte, chaque année, à l'administration du *Lycée de jeunes filles du Havre* pour être remise à l'élève la plus méritante. Cette offre a été gracieusement acceptée par l'administration académique.

Il semble opportun de dire, à ce propos, ce que c'est que le Lycée de jeunes filles, dans quel esprit il a été fondé, et quels services il est appelé à rendre.

Le Lycée est entré, depuis quelques jours, dans sa 5^e année d'existence, il est donc permis d'examiner les résultats obtenus, les progrès réalisés et les espérances de l'avenir.

Bien peu de Havrais, même parmi ceux qui lui confient leurs filles, se rendent compte des besoins auxquels répond cette institution, et du but qu'on désire atteindre en en popularisant et en en élargissant l'influence et l'action.

On admire ce bel édifice, aux lignes sévères, aux proportions élégantes, si bien assis au cœur de la ville, au milieu de vastes jardins, à l'ombre de cette Maison de ville qui semble le couvrir d'une protection maternelle, et l'on sourit, peut-être, en soupirant cette plainte instinctive de tout contribuable: *trop beau, et trop cher!*

— 2 —

C'est une légende qu'il faut détruire. Et quand les pères de famille sauront le bon marché relatif de ces superbes bâtiments, quand les mères connaîtront surtout les ressources d'instruction et d'éducation, la sollicitude éclairée, la prévoyance attentive et caressante que leurs filles trouvent à coup sûr derrière ces vitres claires et ces attrayantes verdures, peut-être viendra-t-on en plus grand nombre encore heurter à la porte hospitalière de la rue de l'Orangerie.

On sait avec quelle persévérance et quelle générosité la ville du Havre a doté ses écoles de tous les degrés. Le Lycée de jeunes filles est le digne couronnement de cet ensemble remarquable qui dispense gratuitement l'instruction primaire et l'enseignement du travail manuel à une population scolaire de plus de 14.000 enfants des deux sexes.

I.

Bien avant 1880, le Maire du Havre avait eu la pensée d'assurer aux jeunes filles des ressources d'instruction en rapport avec l'importance croissante de cette grande cité maritime.

Aussitôt que la loi du 21 décembre 1880 eut réglementé l'institution, le Conseil municipal remit la question en délibéré et se préoccupa des voies et moyens. Nous nous bornerons à résumer les procès-verbaux officiels des délibérations ; rien n'est plus éloquent que l'étude, le vote et la rapide exécution de cette heureuse idée.

Dans la séance du 9 novembre 1881, M. Bazan, rapporteur de la Commission, déclare qu'avant de se préoccuper de l'acquisition du terrain, il faut voter sur la question de principe. Le débat s'engage sur la question de l'internat que la majorité écarte, avec raison, par le motif qu'à côté de l'instruction il faut penser à l'éducation que les jeunes filles ne trouvent que dans la vie de famille. L'internat, condamné pour les garçons, présente de plus sérieux inconvénients pour les filles.

Le Conseil, *à l'unanimité*, vote la création d'un Lycée de

